

de l'OPAN en matière de contingents et de fixer elle-même ses propres contingents, plus élevés, pour 1990; et troisièmement, les pêcheurs et les travailleurs d'usine canadiens se sont heurtés à de graves difficultés dues en partie à la surpêche qui continue à être pratiquée à l'extérieur de la zone de 200 milles. Pour reprendre les propos de Joe Clark à ce moment-là, la CE est dans la bonne voie, mais il lui reste encore beaucoup à faire.

L'industrie de la pêche a également soulevé deux points importants. N'y a-t-il pas un sérieux manque de crédibilité vis-à-vis des contingents de la CE du fait de sa capacité limitée de les faire respecter par ses propres navires à l'extérieur de la zone des 200 milles? Quant aux navires de la flottille des pays non membres de l'OPAN, et plus précisément ceux qui, par commodité, battent pavillon panaméen, par exemple, ne sont-ils pas un élément de plus en plus important du problème de la surpêche? À ces deux questions, la réponse a été «oui».

Telle était la situation devant laquelle M. Valcourt, M. Clark et moi-même nous sommes trouvés lorsque nous avons repris la question de la surpêche au début de 1990. En avril 1990, M. Valcourt et moi avons rencontré John Wilson, ministre irlandais des Pêches et Président du Conseil des ministres des Pêches, ainsi que le Commissaire Marin. Prenant pour point de départ le rapport du groupe d'experts Harris, nous avons discuté de la situation préoccupante de la morue du Nord. Nous avons également réglé les préparatifs de la visite du Commissaire Marin à Ottawa en mai.

Toute la journée du 10 mai, M. Valcourt et moi nous sommes entretenus avec M. Marin et avons conclu la rencontre en compagnie du Premier ministre. Après avoir rencontré le Premier ministre, le Commissaire Marin a dit que la Communauté européenne avait décidé que la conservation des ressources, donc des stocks de poisson, devrait constituer le pivot de sa politique en matière de pêches. Il a ajouté que les positions du Canada et de la CE devraient se rejoindre très bientôt.

Le lendemain, ces entretiens ministériels étaient poursuivis par des hauts représentants, dont l'ambassadeur Beesley et le sous-ministre adjoint des Pêches et des Océans, Victor Rabinovitch, tous deux à la tête de la partie canadienne. La CE a indiqué qu'elle voulait intensifier la coopération scientifique et avoir une plus grande certitude en ce qui concerne les niveaux acceptables de prises. Le Canada a dit vouloir un renforcement de la surveillance et du contrôle des navires pêchant au-delà de la zone de 200 milles et l'application de mesures destinées à empêcher la pêche par la flottille des pays non membres de l'OPAN. Ces entretiens ont débouché sur la formation de trois groupes de travail Canada-CE chargés d'examiner ces questions.